



**Formation et CACES® R489**  
**CHARIOTS AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE**  
**Catégories 1A-1B / 3 / 5**

<p><b>PUBLIC :</b>                  Tout salarié de l'entreprise utilisant, même occasionnellement, un chariot automoteur.</p> <p><b>NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLE REQUIS :</b>                  Savoir compter et lire, parler et écrire en français.                  Etre majeur et apte médicalement à la conduite de ces engins.</p>	<p><b>DUREE :</b>                  de 1 à 5 jours                  (7 à 35h),                  selon niveau.</p>	<p><b>PARTICIPANTS :</b>                  6 personnes maximum</p>
---	--	---

**CONTEXTE REGLEMENTAIRE :**

Articles R4323-55 et R4323-56 du Code du Travail, Recommandation CARSAT R489.

**OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

Formation ayant pour but l'aptitude à la conduite en sécurité des chariots concernés. Obtention d'un CACES® conformément aux dispositions définies dans la recommandation de la CNAM-TS.

**CONTENU DE LA FORMATION :**

**Connaissances théoriques**

- Connaissances générales
  - Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel...)
  - Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation...)
  - Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...)
  - Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

- Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES®
  - Notions élémentaires de physique
  - Stabilité des chariots de manutention
  - Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
  - Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
  - Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté
- Savoir-faire pratiques**  
 Prise de poste et vérification  
 Conduite et manœuvres  
 Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien –  
 Maintenance

**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES**

Projection d'un diaporama animé. Délivrance d'un support de cours à chaque participant.  
 Matériels nécessaires à la pratique (plateau technique conforme, engin(s) de la catégorie concernée).

**METHODES PEDAGOGIQUES**

Exposé théorique, exercices participatifs, échanges entre les participants.  
 Exercices pratiques : mises en situations pratiques et simulations de situation de travail. Conduite réelle sur engin(s).

**ADAPTATION AU PUBLIC**

Nos méthodes pédagogiques permettent, dans la limite des prérequis, de s'adapter et d'individualiser les enseignements.

**QUALIFICATION DES INTERVENANTS**

Formateurs spécialisés dans la prévention des risques professionnels en Manutention-Levage, justifiant de plusieurs années d'expérience professionnelle et d'animation de stages.



**ENCADREMENT PEDAGOGIQUE**

L'encadrement de la formation (planification, suivi en cours de réalisation, suivi qualitatif post formation) sera effectué par le responsable pédagogique et technique de l'organisme.

**EVALUATION ET SUIVI PEDAGOGIQUE**

Contrôle des connaissances théoriques et pratiques par l'examen CACES® R489.

**SANCTION PEDAGOGIQUE**

Délivrance de l'attestation de formation, copie de la feuille d'émargement et la carte CACES®.

**VALIDITE**

Validité du CACES® R489 : 5 ans.



## CHARIOTS AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE

### Les différentes catégories de CACES® R489

#### CATEGORIE 1A :

Chariots transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (levée  $\leq 1,20\text{m}$ )



#### CATEGORIE 1B :

Gerbeur à conducteur porté (levée  $\leq 1,20\text{m}$ )

#### CATEGORIE 3 :

Chariots élévateurs frontaux en porte à faux, de capacité inférieure ou égale à 6000 kg.



#### CATEGORIE 5 :

Chariots élévateurs à mât rétractable.